

Image not found or type unknown



# RACHAT DU FOND DE COMMERCE

Par **SLY2005**, le **30/01/2010** à **22:27**

Bonjour, Je suis sur le point de racheter le fond de commerce d'une salle de musculation. Cette salle propose des forfaits à l'année, par trimestre ou semestre, l'année étant déjà commencée, de nombreux forfaits ont déjà été vendus et même encaissés.

J'aimerais savoir si en rachetant ce fond de commerce, je bénéficie d'une partie de l'argent encaissé au préalable pour ces inscriptions qui viennent à peine de commencer ou bien je perds totalement l'année encourue.

Cordialement